

Rapport de jury

Concours Interne

Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieure Classe Supérieure

Session 2025 Académie de Normandie

L'épreuve d'admissibilité du concours s'est déroulée le 9 avril 2025 et celles d'admission, le 27 Mai 2025.

Par arrêté du 27 avril publié le 1^{er} Avril 2025, 8 postes étaient à pourvoir pour l'Académie de Normandie.

A. Présentation des épreuves :

Conformément aux dispositions réglementaires (arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure), la durée et le contenu des épreuves sont les suivants :

1° Epreuve écrite d'admissibilité : L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

2° Epreuve orale d'admission : L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit obligatoirement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

B. Statistiques générales du concours

Inscrits	177	
Présents	96	54.23% des inscrits
Admissibles	27	15.25 % des inscrits 28.12% des présents
Présents aux épreuves d'admission	27	100 % des admissibles
Admis sur liste principale	8	29.62 % des admissibles
Admis sur liste complémentaire	3	

Epreuve d'admissibilité

		Coefficient 2
Seuil d'admissibilité	11.1 /20	22.2 / 40
Moyenne d'admissibilité	12.94 / 20	25.88 / 40
Note maximum obtenue	16.6 /20	33.2 / 40

Epreuve d'admission

		Coefficient 3
Note minimum obtenue	8 /20	24 / 60
Moyenne d'admission	13.81 /20	41.43 / 60
Note maximum obtenue	19.5 /20	58.5 / 60

Résultat global du concours

		Coefficient 5
Seuil d'admission	15.08 / 20	75.4 / 100
Moyenne d'admission	15.83 / 20	79.18 / 100
Note maximum obtenue	16.86 /20	84.3 /100

C. Epreuve d'admissibilité

L'épreuve consistait en la réponse à quatre questions distinctes portant sur un corpus de 6 documents relatifs au Choc des savoirs.

La première question consistait en la réalisation d'une note en direction du DASEN reprenant les points essentiels de la réforme ainsi que la mise en perspective de ses évolutions au cours du temps.

La deuxième question était relative aux moyens de financement de ces mesures.

La troisième question portait sur les instances mobilisées et mobilisables dans le cadre de cette loi, du niveau national eu niveau local.

La dernière question consistait en la réalisation d'une fiche de synthèse des mesures impactant les examens à partir de 2025.

Observations du jury :

Le premier indicateur inquiétant de cette cession de recrutement est le faible nombre de candidats présents par rapport aux inscrits.

Ensuite, alors l'ensemble des réponses pouvaient se retrouver facilement dans le corpus de document, il semble que la forme de cette session ait surpris bon nombre de candidat. En résulte un niveau globalement décevant, soit par une mauvaise gestion du temps accordé à chaque réponse, soit par défaut d'exhaustivité, soit par le non-respect de la forme attendue (4 réponses distinctes à 4 questions posées.)

Derrière ce constat général, les membres du jury relèvent toutefois la présence de bonnes copies. Il semble même que, une fois mis de côté, le non-respect de la forme attendu, un grand nombre de copies démontrent d'une grande qualité rédactionnelle et d'analyse. Il est donc regrettable que ces candidats n'aient pas respecté la commande spécifique de cet écrit.

A l'inverse, de nombreuses copies surprennent par un manque de compétence de synthèse, voire dans certains cas rares d'une inculture professionnelle.

La plus grande partie des copies peut être qualifiée de médiocre en raison soit d'un oubli complet de certaines questions, soit dans un manque important de données essentielles. Cet ensemble abouti à un rendu qui ne semble pas au niveau attendu dans la pratique quotidienne professionnelle au cabinet d'un DASEN.

Conseils aux candidats :

↳ Nécessité d'opérer une vraie préparation de ce concours tant sur le fond que sur la forme

↳ Nécessité d'analyser la commande de l'épreuve pour y répondre strictement en ne négligeant aucune réponse (gestion du temps)

↳ Nécessité de faire preuve d'esprit de synthèse

↳ Nécessite de ne pas apporter une vue personnelle dans un exercice qui ne demande pas de formuler un avis ou une piste de résolution de problème

D. Epreuve d'admission

Dans le cadre de l'épreuve d'admission, le candidat fait parvenir un RAEP aux membres du jury, retraçant son parcours professionnel, auquel il peut ajouter ses formations et tout document mettant en lumière son activité.

La durée de l'entretien est de 25 minutes dont 10 minutes, au maximum, dédiées à la présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses objectifs d'évolution de carrière.

Pour conduire l'entretien le jury dispose du RAEP fourni par le candidat, qui ne sera pas l'objet de notation, en tant que tel mais pourra être support au questionnement.

Cette épreuve orale, dotée d'un coefficient 3, est cruciale car elle permet d'évaluer la capacité du candidat à témoigner de connaissances et compétences, lui permettant d'atteindre le corps des SAENES classe Supérieure. Ce temps d'échange est donc l'occasion pour le candidat de donner à voir ses qualités.

Observations du jury :

Globalement, les membres du jury saluent le niveau des candidats admissibles. Rares sont ceux qui ont semblé trop peu préparés. De nombreux candidats ont effectué des prestations de grande qualité et les membres du jury ne peuvent que regretter le faible nombre de places disponibles au concours cette année.

Le RAEP :

S'il ne fait pas l'objet en tant que tel d'une notation, il ressort de l'examen des RAEP que ceux-ci gagnent à être précis et organisés de manière à mettre en évidence les compétences particulières qui distinguent le candidat et peuvent faire penser qu'il dépasse, dans le cadre de ses missions antérieures, les attendus de son statut. Trop souvent, les RAEP lus sont en réalité une succession de tâches quotidiennes effectuées dans le cadre des fiches de poste actuelle des candidats.

L'exposé :

Le candidat doit mettre à profit les 10 minutes de cette partie pour démontrer les acquis de leur parcours professionnel. Les meilleurs candidats ont convenablement travaillé leur présentation et les membres de jury ont pu souligner un effort de clarté et de structuration. Toutefois, certains exposés manquaient de rythme ou ne respectaient pas le temps imposé.

Le jury a apprécié les candidats ayant démontré un grand potentiel de professionnalisme grâce à une mise en lumière des apports de leurs expériences et pratiques antérieures. La recherche d'une articulation entre la structuration du RAEP et celle de l'exposé a été particulièrement appréciée et a rendu le propos plus pertinent.

Rares sont les candidats ayant usé de la totalité du temps imparti, s'arrêtant fréquemment à 8min30s ou 9min. Le stress a pu venir perturber une présentation calibrée dans les temps.

L'entretien :

Cette seconde partie de l'épreuve orale permet au jury d'évaluer les candidats sur leur qualités professionnelles, leur connaissance de leur environnement professionnel, leur investissement, leur capacité d'analyse, de recul, de hauteur, de conduite de projets, d'encadrement, de management et de projection. Le jury a également tenté de sonder leurs connaissances générales du fonctionnement et de l'organisation du Ministère de l'Education Nationale, du Supérieur et de la Jeunesse et des Sports.

Les questions ont porté sur différents sujets issus de l'exposé et du RAEP en s'ouvrant sur des situations plus larges permettant de mesurer la capacité de transfert et de projection du candidat.

Les membres du jury ont été attentifs à mettre les candidats dans une atmosphère bienveillante afin de leur permettre de libérer la parole et développer leurs compétences. En conséquence, le stress de l'épreuve semble avoir été bien géré par une très grande majorité des candidats.

Les membres du jury tiennent à saluer les prestations des candidats les mieux préparés qui ont pu démontrer une qualité exceptionnelle qui laisse augurer de carrières brillantes. Ces candidats ont été en mesure de mettre en avant leur prise de hauteur, d'initiative au sein de leurs postes actuels leur permettant d'être totalement légitimes pour l'obtention de ce concours.

A l'inverse, les candidats qui ont le moins performé ont peut-être été en incapacité à gérer le stress inhérent au concours, ont pu faire preuve de verbiage, ont présenté un exposé reprenant simplement la succession de tâche décrite dans le RAEP. Quelques candidats ont laissé penser qu'ils étaient légitimes à l'obtention du concours en raison de leur service fait, ce qui ne peut être suffisant.

Conseils aux candidats :

↳ Construire une logique entre le RAEP et l'exposé avec des plans différents et explicites

↳ Travailler l'exposé afin qu'il corresponde au temps attendu et permette de mettre en avant les points saillants du parcours du candidat (développer un exemple d'activité pour mettre en avant une compétence qui a été appréciée)

↳ Se renseigner sur tous les postes qui peuvent être pris après l'obtention du concours (EPLÉ, Université, Services déconcentrés...)

↳ Maîtriser un environnement professionnel quotidien dépassant ses missions propres (aller à la rencontre des différents services par exemple)

↳ Eviter de se perdre dans une succession de détails qui laisse penser à du verbiage masquant le manque de réponse.

E. Pour conclure

Les membres jury ont constaté un niveau décevant lors de l'épreuve d'admissibilité qui contraste avec un excellent niveau de l'épreuve d'admission. Il semblerait que la mauvaise compréhension et / ou prise en charge du cas pratique soit la cause de cette distinction forte.

A l'issue de ce concours, les membres du jury ont retenu 8 candidats sur liste principale et 3 candidats sur liste complémentaire. Ils tiennent à les féliciter et à saluer les prestations de ces candidats. Tous ont fait preuve de grandes qualités qui feront d'eux des collaborateurs remarquables. Les membres du jury encouragent l'ensemble des admissibles à ne pas se décourager et à poursuivre dans leur voie car beaucoup peuvent envisager, à plus ou moins long terme, prétendre à l'obtention de ce concours.

L'action des membres du jury a été guidée par la volonté de recruter des personnels qui ont su faire fructifier leur expérience professionnelle au-delà des leurs missions et le communiquer efficacement dans le cadre de l'épreuve d'admission.

C'est pourquoi, il convient de renouveler les conseils suivants :

↳ Une préparation au concours est indispensable tant pour l'épreuve écrite sur la forme et le fond que pour l'épreuve orale.

↳ Le jury attend des candidats(es) qu'ils démontrent leur capacité à répondre aux questions de la manière la plus exhaustive possible, en prenant soin de prendre le recul et la hauteur nécessaire à la fonction.

↳ Les membres du jury attribuent une plus-value aux candidats capables de dépasser le cadre strict de leur environnement et mission actuels.

Pour les membres du jury

Le président du jury

Jérôme CLERC